

Commune de VACHERESSE
(Haute-Savoie)

Décision du Maire n° D2025-04

Objet : Passation d'une convention d'occupation précaire pour la location de l'auberge d'Ubine

Le Maire,

Vu la délibération du conseil municipal n° DEL2024_048 en date du 12 juillet 2024 donnant délégation à Monsieur le Maire de la Commune de VACHERESSE en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la mise en location de l'auberge d'Ubine pour la période du 1^{er} juin au 31 octobre 2025 ;

Vu la demande de Mme SUHAS Maïté pour louer et exploiter l'auberge d'Ubine ;

Considérant l'accord émis par cette dernière sur les modalités de location ;

DECIDE

- 1- De louer à Mme SUHAS Maïté, domiciliée 676 route de Bise-Ubine 74360 VACHERESSE, l'auberge d'Ubine pour la période du 1^{er} juin au 31 octobre 2025, dans le cadre d'une convention d'occupation précaire.
- 2- De fixer le loyer à **2 730 € HT** pour la période susvisée.

A VACHERESSE, le 21 mai 2025

Le Maire,

Jean TUPIN-BRON

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission en préfecture
le*